



Mer du Nord

ZUYDCOOTE

12 m

12 m

9 m

15 m

9 m

9 m

Non réglementé

12 m

Non réglementé

LEFFRINCKOUCKE

Voir règlement écrit

DUNKERQUE

Voir règlement écrit

9 m

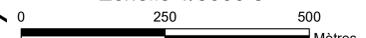
UXEM

TÉTEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

9 m

Voir règlement écrit

Echelle 1/5000 e



**Légende**  
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

**Avertissement**

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectif et service publics.  
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:  
DGFIP Cadastre  
CUD PLUIHD

Communauté Urbaine de Dunkerque  
Paroisse de la Merne - BP 85530  
59386 DUNKERQUE CEDEX 1  
Tél: 03 28 62 70 00



# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

## PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS Leffrinckoucke

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2022

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,

Dunkerque, le 19 décembre 2022  
Pour le Président,  
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

